

ges régulièrement et prennent des chargements complets, le fret qu'on leur offre dépasse de beaucoup la quantité que ces vaisseaux peuvent recevoir. Cela est un sujet de plaintes générales aux deux extrémités de la ligne. Les exportateurs des Antilles ne peuvent pas expédier leurs marchandises et les importateurs ne peuvent pas obtenir les produits qu'ils ont commandés au Canada; et la situation est exactement la même ici.

J'ai bien connu ce qu'a fait la compagnie et les plaintes de ses clients. Je crois que la compagnie met tout en œuvre pour transporter la marchandise offerte, et pour en faire un choix, afin de venir en aide à toutes les classes de ses clients et d'éviter de remplir ses vaisseaux des produits d'une classe seulement. Mais il lui est absolument impossible en ce moment de transporter le sucre et les mélasses qui attendent aux Antilles; il lui est absolument impossible de venir à bout de la quantité à transporter, et il faudra trouver un autre moyen; par exemple, un service de vaisseaux chargeant à la cueillette, et j'apprends que des particuliers ont prêté une goélette pour faire venir des mélasses dans la ville de Saint-Jean (N.-B.).

Vivement sollicité par le Gouvernement, la compagnie n'épargne rien pour se procurer un autre vaisseau pour ce service; mais les quatre cinquièmes des bâtiments marchands de cette grande compagnie sont actuellement réquisitionnés pour l'amirauté anglaise et servent aux fins de la guerre, et il est presque impossible à la compagnie d'obtenir un vaisseau. Je crois qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour surmonter les difficultés de la situation et pour servir toutes les catégories de ses clients. J'ai moi-même reçu des plaintes semblables de la ville de Québec et d'autres endroits, et j'ai tenté d'expliquer la situation.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: D'après la plainte que j'ai reçue, la compagnie fait un choix entre les cargaisons qu'on lui offre; elle accepte le sucre de préférence aux mélasses, parce qu'il forme un chargement plus commode et plus lucratif.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: J'ai fait comprendre autant que j'ai pu à la compagnie la nécessité d'agir comme je viens de le dire, savoir: de partager l'espace aussi également que possible entre ses clients.

#### DOSSIER INCOMPLET.

M. CARVELL: Conformément à un ordre de la Chambre, le Gouvernement a déposé

il y a quelque temps un dossier relatif à une voie de garage à Shédiac dans la province du Nouveau-Brunswick. L'un des documents que renfermait ce dossier, faisant mention d'une requête, disait qu'elle était signée par une personne dont le nom m'échappe, et par quarante-huit autres. Je voudrais savoir du ministre intérimaire des Chemins de fer s'il ne peut pas fournir les noms des signataires de cette requête. Ils manquent au dossier, et je crois que nous avons le droit de les obtenir.

L'hon. M. REID (ministre intérimaire des Chemins de fer et des Canaux): Je demanderai s'ils se trouvent au département.

M. CARVELL: Ce dossier doit se trouver au ministère.

L'hon. M. REID: J'y verrai.

#### DISTRICT MILITAIRE No 12—SASKATCHEWAN.

L'hon. M. KEMP (ministre intérimaire de la Milice): Hier, l'honorable député de Saskatoon (M. McCraney) demandait à être renseigné sur les limites de certains districts militaires. La province de la Saskatchewan a été constituée en un district militaire qui sera désigné sous le n° 12 et dont le chef-lieu de commandement sera à Régina. Le 16 courant, Son Altesse royale le Gouverneur général ratifiait un ordre général à cet effet.

M. McCRANEY: A-t-on désigné le chef-lieu de commandement?

L'hon. M. KEMP: Oui; c'est Regina.

#### ADOPTION DU BILL MODIFIANT LA LOI DES GRAINS DU CANADA.

L'ordre du jour appelle la 3e lecture du bill (n° 58), déposé par l'honorable sir George Foster, portant modification de la loi des grains du Canada.

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Tenant beaucoup à vivre dans la paix la plus profonde dès maintenant aussi bien que plus tard...

L'hon. M. ROGERS: Surtout plus tard.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: J'ai décidé, après m'être consulté avec certains représentants de la gauche, de proposer:

Que le bill n° 58 ne soit pas lu maintenant pour la 3e fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général de la Chambre pour que l'alinéa